

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 21 avril 2021

**Jeanne Barseghian invite les strasbourgeois·e·s  
à participer au second conseil de la participation citoyenne**

Dispositif issu du Pacte pour la Démocratie à Strasbourg adopté le 16 avril 2018 par le conseil municipal, le Conseil de la participation citoyenne réunit deux fois par an agent·e·s de la collectivité, citoyen·ne·s et élu·e·s. Son rôle est d'assurer le suivi et l'amélioration continue de la participation citoyenne à Strasbourg.

En novembre 2020, le Conseil de la participation citoyenne, qui se réunissait pour la première fois depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, avait réuni près de 300 personnes. Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, avait alors présenté la feuille de route en matière de participation citoyenne pour les six ans à venir.

Compte tenu de la situation sanitaire, il est plus que jamais important de maintenir ce temps d'échange pour faire vivre la démocratie locale. La nouvelle séance du **mercredi 21 avril de 18h à 20h** permettra d'échanger de nouveau avec **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg, **Carole Zielinski**, adjointe en charge de la démocratie locale, **Benjamin Soulet**, adjoint à l'équité territoriale, et **Hervé Polesi**, adjoint à la coordination des élus de quartier, sur les différentes démarches de participation citoyenne engagées et à venir à Strasbourg.

L'ordre du jour de ce conseil sera le suivant :

- Temps d'échanges sur le Pacte de la Démocratie à Strasbourg
- Actualités des différents dispositifs de participation citoyenne
- Les conférences citoyennes, l'impartialité et la transparence de leur processus

Cet événement sera retransmis en live sur le site collaboratif de la Ville de Strasbourg : <https://participer.strasbourg.eu/>

Les strasbourgeoises et strasbourgeois sont invité·e·s à y participer et à poser leurs questions via un *chat* modéré ou directement à l'écran (muni d'une caméra et d'un micro) via l'outil de visio-conférence *Zoom* sur [stras.me/visio-cpc](https://stras.me/visio-cpc)

La captation vidéo du Conseil sera diffusée à posteriori.

Les participants auront également l'opportunité de répondre à un questionnaire disponible en ligne sur la plateforme pour transmettre leurs questions, opinions et avis complémentaires dans les 15 jours qui suivront ce Conseil.